

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 96.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 23 JUIN 2026

- En exercice : 89
- Présents : 67
- Votants : 81 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 76 (75 pour, 1 contre et 5 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Maëlle HEBIDI

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Serres, sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : Mme Christine ANDRE
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING, représenté par sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE, représentée par sa suppléante, Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par Jean-Yves SIGAUD, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par Daniel TERRIER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRUN, représenté par Mme Nathalie BACHELARD COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD, représentée par Mme Anne TRUPHÈME, à qui elle a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHÈME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE, représentée par M. Daniel ROUIT, à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- **Pour la commune de Mison :**
 - M. Robert GAY
 - Mme Marilyne RICHAUD
- **Pour la commune de Monétier-Allemont :** M. Henri MEVOLHON
- **Pour la commune de Montclus :** Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- **Pour la commune de Montjay :** M. Gilles MÂNE
- **Pour la commune de Montrond :** M. Alain ROUMIEU, représenté par M. Laurent SCHERRER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Moydans :** Mme Marie-José DUFOUR
- **Pour la commune de Nibles :** Mme Anne GAUTIER
- **Pour la commune de Nossage-et-Bénévent :** M. Martial ESPITALIER
- **Pour la commune d'Orpierre :** M. Gilles CREMILLIEUX
- **Pour la commune de Ribeyret :** M. André GUEYTE, représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Rosans :** M. Lionel TARDY
- **Pour la commune de Saint-André-de-Rosans :** Mme Cécile LIOTARD
- **Pour la commune de Saint-Geniez :** M. Olivier CHABRAND
- **Pour la commune de Saint-Pierre-Avez :** M. Florent ARMAND
- **Pour la commune de Saléon :** M. Pascal LOMBARD
- **Pour la commune de Salérans :** M. Éric DEGUILLAME
- **Pour la commune de Savournon :** M. Laurent SCHERRER
- **Pour la commune de Serres :**
 - Mme Véronique ARLAUD, représentée par M. Thierry ARNAUD, à qui elle a donné procuration
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- **Pour la commune de Sigottier :** M. Jean DEPEYRE
- **Pour la commune de Sigoyer :** M. Michel HERNANDEZ
- **Pour la commune de Sisteron :**
 - M. Alain ANGELVIN, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - Mme Céline BURLE
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Maëlle HEBIDI, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PÉRARD
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI, représenté par M. Bernard CODOUL, à qui il a donné procuration
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES, à qui elle a donné procuration
- **Pour la commune de Sorbiers :** M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Thèze :** M. Gêrôme GARCIN
- **Pour la commune de Trescléoux :** M. Jean SCHULER
- **Pour la commune de Turriers :** M. Jean-Yves SIGAUD
- **Pour la commune de Val Buëch-Méouge :**
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Gérard NICOLAS
- **Pour la commune de Valavoire :** M. Hervé MIRAN
- **Pour la commune de Valernes :** M. Jean-Christophe PIK
- **Pour la commune de Vaumeilh :** Mme Catherine DOYONNAS
- **Pour la commune de Villebois-les-Pins :** Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Zoé LEROUGE
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER

ORDRE DU JOUR : Modification d'un emploi non permanent saisonnier de maître-nageur sauveteur, chef de bassin de la Germanette

Pour répondre aux besoins liés au fonctionnement du site de la Germanette sur la période estivale 2026, par délibération n° 46.26 du 13 février 2026 modifiée par délibération n° 67.26 du 5 mai 2026, le conseil communautaire a créé un emploi non permanent de maître-nageur sauveteur, chef de bassin, à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2026 inclus.

Afin de sécuriser la surveillance de la baignade aux lacs de la Germanette le week-end du 26 au 28 juin (anniversaire des 30 ans du site), il est proposé d'avancer de 5 jours, la date de création de l'emploi de maître-nageur sauveteur.

Les conditions de rémunération resteraient inchangées (= rémunération fixée par le président, selon l'expérience et le profil du candidat retenu, sur la base de la grille indiciaire du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, dans la limite du dernier échelon du grade).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la modification de la durée de l'emploi non permanent saisonnier de maître-nageur sauveteur, chef de bassin de la Germanette, créé du 26 juin au 31 août 2026 inclus ;
- autorise le président à mettre en oeuvre toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cet emploi.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le : 29 JUIN 2026